



## AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, un avis public est donné à tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel, par la soussignée, Madame Maryse Lizotte, greffière-trésorière.

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal le mardi 2 avril 2024 à 19h30 il y aura présentation, dépôt et adoption du rapport financier 2023.

Donné à Mont-Carmel, ce 14<sup>e</sup> jour de mois de mars 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maryse Lizotte', is positioned above a horizontal line.

---

Maryse Lizotte,  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, résidante à Mont-Carmel, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h et 13h le 14<sup>e</sup> jour de mars 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir : bureau municipal et bibliothèque.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



---

Maryse Lizotte,  
Directrice générale  
Greffière-trésorière